

Règles spécifiques de la fonction publique en santé au travail



Médecins
Infirmier(e)s
Assistants médicaux

EN PRÉSENTIEL Réf. 12b045

14 h
31 mars et 1^{er} avril

€ 930 € HT - Repas inclus

À DISTANCE Réf. 12b045_D

14 h
29.30 septembre

€ 750 € HT

ANIMATION

Docteur en droit ou
médecin du travail

DÉROULEMENT

➤ 9h00-12h30 / 13h30-17h00

SUIVI ET ÉVALUATION

- Supports de cours inclus.
- Tests de positionnement.
- Évaluation des acquis : autoévaluations, quiz, analyses de cas, etc.
- Évaluation à froid.


FORMATION EN SANTÉ AU TRAVAIL
ISO 9001:2015
Labellisation PMR

Ce stage détaille l'organisation de la santé au travail dans la fonction publique, les droits médico-sociaux, les particularités applicables pour l'aptitude, l'inaptitude et le rôle du médecin agréé et du conseil médical.

En intra, le traitement des trois fonctions publiques peut se faire conjointement ou uniquement sur l'une ou l'autre des fonctions publiques, à la demande.

Prérequis

Exercer en SPST.

Objectifs

- Distinguer les droits médico-sociaux des agents et des salariés travaillant pour la fonction publique d'État, territoriale et hospitalière, dans le contexte de l'aptitude médicale au travail, du contrôle des droits à congé maladie, de l'indemnisation des pathologies professionnelles.
- Identifier les interrelations médecine de prévention/médecine statutaire.

Programme

- Questionnements lors de la prise en charge d'agents relevant de la fonction publique (fiche pratique à compléter).
- Organisation et statuts de la fonction publique.
- Rôle du médecin du travail et du médecin agréé, notamment en ce qui concerne l'aptitude des agents.
- Fonctionnement du conseil médical et articulation avec le service de prévention et de santé en charge des agents.
- Particularités du suivi en santé au travail (suivi individuel et actions sur le milieu de travail) des agents.
- Échanges entre le médecin du travail et le conseil médical (rédaction obligatoire ou facultative - en fonction des situations - d'un rapport médical pour le conseil médical).
- Particularités des préconisations individuelles d'aménagement de poste dans la fonction publique.
- Particularités de l'inaptitude des agents et du reclassement dans la fonction publique.
- Règles du maintien en emploi, de la PDP dans la fonction publique.
- Particularités liées à la maladie des agents de la fonction publique (les différents types de congés) et règles applicables en matière d'accident de service, maladie professionnelle.
- Fonctionnement de l'allocation temporaire d'invalidité, de l'allocation d'invalidité temporaire, du temps partiel thérapeutique.

Modalités pédagogiques

- Alternance de méthodes affirmatives, interrogatives et expérientielles.
- Étude de cas.
- Partage de pratique et mise en situation.
- Évaluation par quiz.